

Questions orales

[Français]

L'ADMINISTRATION

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LE MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Nous avons clairement expliqué hier que lorsque le ministre des Finances a été mis au courant de ce contrat, il aurait dû, à ce moment-là, mettre fin à la transaction. Il ne l'a pas fait et le contrat a été octroyé par son ministère en se servant du ministère des Approvisionnement et Services. Est-ce que le premier ministre ne reconnaîtra pas que, dans un cas précédent, en Ontario, Darcy McKeough, alors trésorier du gouvernement ontarien et alors que, dans son ministère, un geste avait été posé qui avait donné un permis à une compagnie de sa famille, et même s'il n'était pas au courant, à cause de ses hauts critères d'intégrité, il a remis immédiatement sa démission plutôt que de laisser planer un doute de conflit d'intérêts, est-ce que le premier ministre ne pense pas que, dans la présente situation, il devrait demander à son ministre des Finances de remettre sa démission de telle façon que aucun doute ne plane sur l'intégrité et même sur le jugement du ministre des Finances?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Tout d'abord je pense, monsieur le Président, que je me dois de signaler qu'il y a une erreur grave dans le préambule, erreur «inadvertante» sans doute de la part de mon ami où il dit que c'est le ministre des Finances qui a octroyé le contrat. Au contraire, il s'agissait d'un contrat de la Banque du Canada qui a été octroyé par un tout autre ministre. Vous me posez une question hypothétique en ce qui concerne un ministre dans une situation qui s'est produite en Ontario. Je vous pose une autre question: Lorsque le ministre des Finances, M. Lalonde, a divulgué un secret vital du Budget, et que deux minutes après il l'a changé pour un autre deux cent millions, aurait-il dû démissionner? Moi je pense qu'il aurait dû démissionner.

* * *

● (1420)

[Traduction]

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

LES CIRCONSTANCES DU CONTRAT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je ne pense pas que cet exemple ait un rapport quelconque avec la question. Le premier ministre a parlé de la Banque du Canada. Il devrait savoir que le seul porte-parole de la Banque du Canada à la Chambre des communes est le ministre des Finances. Il devrait savoir que le ministre des Finances doit rencontrer le gouverneur de la Banque du Canada toutes les semaines. Il devrait savoir que l'adjoint du ministre peut prendre connaissance de la teneur des échanges entre la Banque du Canada et le ministre. Or il se trouve que l'adjoint du ministre à l'époque était le vice-président de la société qui a obtenu un contrat sans appel d'offres. Le premier ministre n'estime-t-il pas que tous ces faits justifient la démission du ministre des

Finances, ce qui permettrait à un autre ministre des Finances, dont la réputation ne serait pas entachée, de préparer le prochain budget?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): S'il y a eu une situation qui justifiait la démission d'un ministre des Finances, c'est bien quand M. Lalonde s'est fait coincé en train de montrer son budget et qu'il a dépensé 200 millions de dollars de plus pour falsifier les faits. Vous avez défendu M. Lalonde à l'époque, et je peux vous dire que vous aviez tort. Voilà une situation où un ministre des Finances aurait dû démissionner.

Par contre, un ministre des Finances ne devrait pas démissionner quand il ne fait rien de répréhensible ni d'illégal, et quand il n'enfreint les lignes directrices d'aucune manière, ni directement ni indirectement. C'est le cas de notre ministre des Finances, que je continuerai de défendre fièrement à la Chambre, comme tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le premier ministre semble croire que les applaudissements de ses députés de l'arrière-ban signifient qu'il a l'approbation de tous les Canadiens. Je peux lui garantir qu'il n'en n'est rien.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Monsieur le Président, alors qu'on lui demandait si son ministre de la Défense nationale avait bien fait de donner sa démission il y a quelque temps, le premier ministre a répondu ceci au journaliste du *Citizen* d'Ottawa:

Les Canadiens, même s'ils savent que nous sommes loin d'être parfaits, ont tout à fait le droit de s'attendre à ce que leurs fonctionnaires et leurs représentants élus respectent les normes de conduite les plus élevées possibles.

Le premier ministre dit-il aux députés et, par le fait même, à tous les Canadiens que, selon lui, les Canadiens ne voient rien de mal à ce qu'on octroie, sans appel d'offres, à un parent d'un ministre un contrat pour le compte des services du ministre en question?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait cité la déclaration qui a paru dans le *Citizen* d'Ottawa, car je crois que nous sommes tous d'accord avec les affirmations que je fais dans cette déclaration.

Lorsque la question relative au ministre de la Défense nationale a été soulevée à la Chambre—en vérité, avant cela même—je peux vous dire avec beaucoup de tristesse que j'avais déjà informé le ministre de la Défense nationale que, dans les circonstances, sa démission s'imposait. A mon avis, il s'agissait d'une journée honorable. Le ministre n'avait rien fait de mal, mais il s'agissait d'une journée honorable pour le Parlement. En effet, pour une rare fois, sachant ce qui s'est passé auparavant dans cette enceinte, un homme a eu le courage d'assumer ses responsabilités.